



## REGLEMENTS COUPONS SPORTS

**La ville de Louhans-Châteaurenaud met en place en partenariat avec l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances), un dispositif dénommé « Coupons Sports ». Ce dispositif a pour but de favoriser l'accès à la pratique sportive au sein d'une association louhannaise par une aide financière permettant d'alléger le montant de la cotisation annuelle.**

### Critères d'attributions

Pour pouvoir bénéficier des coupons, les bénéficiaires doivent répondre à trois critères au moment de la réception du/des coupons :

- Être domicilié au sein de la commune de Louhans-Châteaurenaud
- Être âgé de 18 ans maximum
- Être licencié au sein d'une association sportive membre de l'OMS de Louhans-Châteaurenaud ou licencié dans une association extérieure si le sport n'est pas proposé à Louhans-Châteaurenaud

Les familles bénéficieront de :

- Pour une cotisation supérieure ou égale à 30€ : 30 € de Coupons Sports
- Cotisation de 20 à 29€ : 20 € de Coupons Sports
- Cotisation de 10 à 19€ : 10 € de Coupons Sports

Les personnes pratiquant deux sports pourront bénéficier d'un bonus de 10 € attribué sur la deuxième cotisation

Chaque bénéficiaire a accès à ces coupons une fois par an. Les coupons sont à retirer, en mairie annexe au 10 rue de la Mairie 71500 Louhans, au service Education, Jeunesse et Sports aux horaires d'ouverture (9h-12h, 13h30-17h) à compter du lundi 20 août 2018.

### **Pièces à fournir**

- Justificatif de domicile
- Livret de famille ou pièce d'identité du bénéficiaire
- Formulaire d'adhésion à remplir avec le cachet de l'association sportive et la signature du bénéficiaire concerné précisant :

Le nom et prénom / La fédération sportive / La discipline / Le nom et adresse de l'association / Le nom et contact du responsable de l'association / L'année de naissance du bénéficiaire / Le montant total de l'adhésion / Le montant payé par la famille

**Pour tout renseignements : 03 85 75 35 50 ou [sport@louhans-chateaufort.fr](mailto:sport@louhans-chateaufort.fr)**